

Avis aux étudiants admis sur les listes principales du cycle Bachelor : ERHVSEI – MA – MI – IAA

Formation initiale à temps aménagé

Il est porté à la connaissance des étudiants admis au concours d'accès au cycle Bachelor, au titre de l'année universitaire 2026-2027, dans les filières Energies Renouvelables, Hydrogène Vert et Systèmes Energétiques Intelligents (ERHVSEI), Mécatronique Automobile (MA), Mécatronique Industrielle (MI) et Industries Agroalimentaires (IAA), en formation initiale **à temps aménagé**, que le dépôt des dossiers administratifs aura lieu le samedi 17 octobre 2026, de 09h30 à 12h00.

Filière BACHELOR	Liste Principale
▪ Energies Renouvelables, Hydrogène Vert et Systèmes Energétiques Intelligents	Télécharger B-ERHVSEI
▪ Mécatronique Automobile	Télécharger B-MA
▪ Mécatronique Industrielle	Télécharger B-MI
▪ Industries Agroalimentaires	Télécharger B-IAA

Pièces du dossier administratif :

- 03 copies de la Carte Nationale d'Identité (CIN) ;
- Diplôme original du Baccalauréat et 03 copies ;
- 02 photos ;
- Diplôme original Bac+2 ou l'originale de l'attestation de réussite et 03 copies ;
- Les relevés de notes universitaires originaux et leurs copies légalisées ;
- Une copie du formulaire de préinscription ;
- Attestation du travail
- Inscription en ligne via le lien qui sera communiqué le jour du dépôt des dossiers.

Dispositions importantes

- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- Toute fausse déclaration, toute discordance ou toute non-conformité entre les informations déclarées lors de la candidature électronique préalable et les pièces justificatives présentées lors de l'inscription administrative entraînera l'annulation de l'inscription.
- **Les candidats ne sont définitivement admis qu'après validation de leurs dossiers par l'administration.**
- **Après validation des dossiers, les candidats retenus seront invités à compléter leur dossier administratif par un acte d'engagement et à procéder au paiement des frais requis.**
- **L'ouverture effective de chaque filière est conditionnée par l'atteinte d'un effectif minimal de candidats ayant finalisé leur inscription administrative, y compris le paiement des frais requis.**
- Le respect des dates et des horaires fixés pour la procédure de dépôt de dossiers est obligatoire